

L'ELECTEUR

Le numéro : 1 centin.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC, Propriétaire

Edition quotidienne

EPHEMERIDES.

18 septembre.

St. Joseph de Cupertino.

- 1180.—Mort de Louis VII, roi de France.
- 1663.—Mort de la dernière réunion du Conseil Supérieur à Québec.
- 1760.—Capitulation de Québec.
- 1854.—Bataille d'Alma.
- 1873.—Première élection des membres pour les Communes dans l'île du Prince Edouard.
- 1874.—Eruption du mont Etna en Sicile.
- 1877.—Ouverture de l'Exposition provinciale à Québec.
- 1878.—M. L. A. Jetté, nommé juge de la Cour Supérieure.

QUEBEC, 18 SEPTEMBRE 1880.

M. FLYNN ET L'INFLUENCE INDUE.

LE COMMISSAIRE DES TERRES CONVAINCU DE MENSONGE ET DE FOURBERIE.

M. Tarte tombé dans le panneau.

Comme nous le disions, l'autre jour, dans une série d'articles politico-religieux qu'il publie depuis quelque temps, le *Canadien* avait parlé de la question de l'influence indue et avait cité les contestations d'élection où cette question a été soulevée. Dans le nombre se trouvait la contestation de l'élection de l'honorable M. Fortin en 1875.

L'ELECTEUR fit remarquer au *Canadien* que cette contestation avait été inspirée et dirigée par un des ministres du gouvernement qu'il soutient aujourd'hui, par M. Flynn.

M. Tarte, on le sait, ne manque pas d'aplomb, mais il fut un peu étourdi de ce pavé. Il faut avouer qu'il était difficile qu'il ne le fût pas. Quand il eut repris ses sens, il alla trouver le Commissaire des Terres et lui demanda ce qu'il avait à dire de l'assertion de L'ELECTEUR.

M. Flynn l'autorisa à déclarer que l'honorable Commissaire des Terres n'a pris aucune part aux procédés suivis dans la contestation de Gaspé, relativement à l'influence indue;

Que la pétition d'élection a été filée hors de la connaissance et sans la participation de M. Flynn;

Que M. Flynn—qui n'était pas de prime abord l'avocat dans la cause—renonça à l'allégué d'influence indue du moment que son nom apparaît au dossier;

Qu'il désavoua en conséquence cette procédure.

Le lendemain nous avertissions le

Canadien du danger qu'il courait en défendant avec tant de zèle le Commissaire des Terres. Mais M. Tarte, que nous aurions cru moins naïf, était tombé à pieds joints dans le panneau, trompé comme tant d'autres par l'apparente sincérité de M. Flynn. Il s'écriait d'un air triomphant :

« Nous sommes très heureux d'offrir à notre confrère ces explications qui sont très claires et qui seront reçues avec satisfaction. »

Nous avions dès lors des informations qui nous auraient permis de confondre le ministre de la conciliation; mais voulant voir jusqu'où pouvait aller l'audace de ce fourbe et la crédulité de M. Tarte, nous nous contentâmes de réaffirmer sans donner nos preuves.

Le *Canadien*, nous croyant pris dans une mauvaise affaire, voulut nous pousser au pied du mur, et, avant-hier, il nous lançait le défi que voici :

« Nous sommes en présence de deux affirmations : l'une de M. Flynn déclarant, sous sa responsabilité, n'avoir pas eu connaissance—avant que la pétition fut déposée en Cour—de l'allégué d'influence indue que contenait la pétition d'élection filée contre M. Fortin, en 1875. L'autre est de L'ELECTEUR, qui nous dit que des personnes bien renseignées l'informent que M. Flynn a vu la pétition, l'a même rédigée et trouvait surtout superbe l'accusation relative à M. le Grand-Vicaire Langevin.

C'est une question de véracité. M. Flynn donne son nom comme garantie de son affirmation. Notre confrère de L'ELECTEUR est sans doute de bonne foi dans sa dénégation des faits affirmés par l'hon. Commissaire des Terres. Mais dans le public la balance de la preuve sera en faveur de M. Flynn, tant que ses accusateurs ne donneront pas leurs noms. Rien de plus élémentaire. »

Le *Canadien* veut nos preuves, il a promis de les publier; nous allons les lui donner. S'il doute de leur authenticité, qu'il aille au Greffe de la Cour Supérieure et il trouvera les documents que nous allons citer. Procédons par ordre :

1o. M. Flynn a dit à notre confrère qu'il n'a pris aucune part aux procédés suivis dans la contestation de Gaspé relativement à l'influence indue.

Voici ce que nous trouvons dans un affidavit écrit par M. Flynn lui-même et signé par lui :

« Les pétitionnaires ont fait toute la diligence possible pour signifier au dit défendeur Pierre Fortin une copie de leur pétition d'élection..... mais n'ont pu faire cette signification.

.....La lettre contenant les copies de

la pétition d'élection en question n'a été reçue à Québec par le dit déposant que le 11 octobre courant..... et le 10 octobre LE DIT DÉPOSANT S'EST INFORMÉ AU BUREAU DE POSTE A QUÉBEC, ET A PU CONSTATER QU'ELLE N'ÉTAIT PAS ENCORE ARRIVÉE.

CETTE LETTRE A ÉTÉ EXPÉDIÉE PAR LA MALLE DU STEAMER, A LA DEMANDE ET D'APRÈS L'AVIS DU DÉPOSANT.

Croyez-vous maintenant, M. Tarte, que M. Flynn est resté étranger à la contestation de Gaspé ?

2o. La pétition, dit M. Flynn, a été filée hors de sa connaissance et sans sa participation.

Quand M. Flynn a-t-il dit la vérité? Est-ce lorsqu'il a dit cela au *Canadien*, ou lorsqu'il a juré que c'était, à sa demande et sur son avis que la pétition déposée au Greffe avait été expédiée par steamer?

3o. M. Flynn dit qu'il n'était pas de prime abord dans la cause.

Ceci est une pure escobarderie; il n'y était pas de nom, ayant mis M. Ménal que Tremblay à sa place; mais c'est lui-même qui rédigeait toutes les procédures: l'avis de présentation de la pétition, la requête à M. le juge Stuart demandant de prolonger le délai pour la signification, un affidavit attestant l'exactitude des faits de la requête, le jugement de M. le juge Stuart prolongeant le délai, l'inscription sur les objections préliminaires, tout cela écrit par M. Flynn, et les affidavits sont assermentés par lui. En un mot, toutes les procédures des Pétitionnaires jusqu'au 17 juillet 1875 sont faites au nom de M. Ménalque Tremblay, mais par M. Flynn et sont de sa propre écriture. A compter de cette date, il les a faites au nom de MM. Rémillard et Flynn qui avaient été substitués à M. Tremblay sur une motion écrite de sa propre main, de M. Flynn.

4o. M. Flynn dit qu'il renonça à l'allégué d'influence indue du moment que son nom apparaît au dossier.

Escobarderie et mensonge. On a vu que c'est lui qui faisait toutes les procédures au nom de M. Tremblay; c'est lui qui a rédigé l'avis de présentation à M. Fortin de cette pétition alléguant l'influence indue, et il tenait tellement à ce que la signification fût bien faite qu'il remit lui-même la pétition à l'huisier, Adrissé Dion, et lui rédigea son procès verbal de signification.

Voilà pour l'escobarderie. Quant au mensonge, le voici: on peut parcourir tout le dossier et l'on n'y trouvera pas

une ligne, pas un mot tendant à établir de près ou de loin que M. Flynn a renoncé à l'allégué d'influence indue, ou qu'il l'a désavoué, comme il l'affirme.

Le *Canadien* voulait nos preuves. Nous aurions pu citer les noms d'au moins dix avocats à qui M. Flynn s'est plaint de l'intervention du clergé, surtout de la lettre du G. V. Langevin, et s'est vanté qu'il allait faire payer au G. V. et aux curés le mal qu'ils lui avaient fait. Mais nous avons préféré nous en tenir aux preuves écrites. On trouve plus loin, au long, l'affidavit qui établit que M. Flynn était l'esprit dirigeant de la contestation. Quant à notre affirmation que c'est lui qui a fait toutes les procédures et qu'elles sont écrites de sa main, ceux qui en doutent n'ont qu'à aller consulter le dossier que tout le monde peut voir au greffe de la Cour Supérieure de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Nous invitons M. Tarte, surtout, à l'aller voir, et nous le prions de nous dire ensuite ce qu'il pense du rôle joué par M. Flynn dans la contestation de Gaspé.

Si après avoir parcouru ce dossier, notre confrère persiste à défendre M. Flynn, comme il l'a fait avec tant de zèle, nous saurons à quoi nous en tenir sur la sincérité avec laquelle il écrit contre l'influence indue.

Nous désirons être bien compris. Nous n'avons pas l'intention de blâmer M. Flynn de ce qu'il a fait en 1875: il croyait avoir perdu son élection à cause de l'intervention illégale du clergé, et il demandait la nullité de l'élection de son adversaire élu par cette intervention; il ne faisait qu'user d'un droit que la loi donne et que la constitution garantit. Mais ce que nous avons voulu flétrir, c'est la conduite qu'il tient aujourd'hui, en commettant la lâcheté de renier sa conduite d'alors, et en essayant de couvrir cette lâcheté par le mensonge.

LE PACIFIQUE CANADIEN.

On nous écrit de Montréal en date du 16 :

Les ministériels ici avouent franchement dans l'intimité que la mission de Sir John a à peu près raté. Depuis quelques jours, ils ont cessé toutes vantardises à ce sujet. A la bourse, hier, la conviction générale était que les financiers du premier ordre s'étaient retirés de l'affaire, et n'y avaient laissé que les spéculateurs. Ces grands

financiers qui se sont retirés sont les Rotchild, Erlanger, etc: les spéculateurs qui sont restés sont M. Geo. Stevens, président de la Banque de Montréal et ses associés L'Economist de Londres a jeté de l'eau froide sur le projet. Un des hommes les mieux renseignés du pays, un homme qui ne s'occupe pas de politique, et un député qui est l'ami personnel de Sir John ont tous deux, hier, déclaré carrément que l'affaire était manquée. On dit que M. Thos. White, ayant télégraphié à M. Langevin pour avoir des nouvelles positives, M. Langevin a répondu qu'il n'en avait pas encore.

Il suffit, du reste, pour se convaincre de l'insuccès de Sir John, de voir que les grandes maisons de finance, dont il était question d'abord, lui ont tourné le dos. Depuis le commencement de l'affaire, les personnes de qui je tiens mes renseignements n'ont cessé de me dire que les individus qui s'intéressaient vraiment à l'affaire du Pacifique étaient tous en Amérique, mais que Sir John faisait sonner bien haut les noms des rois de la finance, pour étourdir le public et pour l'empêcher de voir les Américains qui sont au fond de l'affaire. Je suis à peu près certain que le contrat a été signé par M. Inyre pour des capitalistes de ce côté-ci de l'Océan. Ces capitalistes ne sont autres que les propriétaires du Chemin de Fer de St Paul, Minneapolis et Manitoba y compris, bien entendu, M. D. A. Smith.

Naturellement, la pilule est dure à avaler pour le parti ministériel: cela, la peine que ses chefs prennent pour la dorer et la sucrer. Mais vous verrez que tout reviendra, lorsqu'on la connaîtra d'une manière positive, à ce que je viens de vous rapporter.

LOI SUR LE TABAC.

Nous avons publié, il y a quelques jours, un résumé de cette loi, indiquant les obligations auxquelles sont soumis ceux qui cultivent le tabac.

Un de nos abonnés nous adresse à ce sujet la lettre suivante.

« Monsieur, Je viens de lire dans votre journal la nouvelle loi sur le tabac, loi très claire et que j'ai bien comprise. Mais il y a deux choses que je voudrais savoir: 1o. Est-il permis à une personne qui ne cultive du tabac que pour son propre usage, qui n'en vend pas, de posséder soit une tranche ou une machine quelconque pour hacher son

FEUILLETON DE "L'ELECTEUR."

No. 6

LES

CHASSEURS DE CHEVELURES

PAR MAYNE REID

CHAPITRE IV.

A cheval sur un buffle.

Mais, non, je me serais reproché comme un crime d'ôter la vie à ce pauvre buffle, auquel, après tout, je devais la conservation de la mienne, et je n'aurais pas voulu, pour tout l'or du Pérou, me rendre coupable d'une aussi noire ingratitude.

Dépêtant donc mes doigts de son épaisse crinière, je me laissai doucement glisser à bas de mon bucéphale, et sans lui adresser d'autres adieux que ces simples mots: *Bonne nuit!* je me mis à courir du côté de la butte de toute la vitesse de mes jambes; je grimpai dessus et je m'assis sur un quartier de rocher, d'où je me mis à examiner attentivement la prairie.

La lune brillait encore de tout son éclat. Mon dernier compagnon, qui venait de s'arrêter non loin du lieu où nous étions séparés, se tenait assis sur son derrière et

jetait autour de lui des regards qui dénotaient qu'il était complètement désorienté. Il y avait quelque chose de si comique dans son attitude, que je me mis à rire aux éclats, comme si j'eusse été moi-même bien à l'aise sur le perchoir où j'étais placé. Je portai ensuite mes regards vers le sud, et aussi loin qu'ils purent s'étendre de ce côté, je ne vis rien qu'une plaine noire et animée. La vague mouvante s'agitait autour de moi, mais heureusement je pouvais cette fois l'observer sans danger, et ces myriades d'yeux brillants qui lançaient au loin leurs lueurs phosphoriques ne me glaçaient plus de frayeur.

Le troupeau était environné à un demi-milieu de distance. Il me sembla voir quelques éclairs briller derrière lui, et je crus entendre le bruit de quelques coups de feu. Mais, quoique je n'eusse aucune certitude à cet égard, cela ne me fit pas moins penser à mes compagnons de voyage et me donna quelque espoir de les retrouver sains et saufs. Les buffles continuaient à s'approcher de la butte sur laquelle j'étais grimpé, mais, en apercevant l'obstacle, ils se séparèrent en deux grandes bandes, dont l'une prit à droite et l'autre à gauche. Ce qui me frappa dans ce moment et ce qui était en effet fort curieux, c'est que mon buffle, mon buffle à moi, au lieu d'attendre tranquillement que ses camarades vinsent le rejoindre et de se mêler tout bonnement dans les

premiers rangs, se mit à galoper, comme s'il avait eu une bande de loups à ses trousses, vers le troupeau, dans lequel il pénétra de force en besaculant tout sur son passage jusqu'à ce qu'il eût retrouvé la place qui probablement lui appartenait de droit, et ce fut alors seulement que j'eus la satisfaction de le voir s'éloigner avec le reste du troupeau.

L'étrange tactique de mon buffle ne m'avait donné alors qu'une médiocre idée de son intelligence; mais j'appris plus tard que ce que j'avais pris pour de la stupidité était de sa part, au contraire, un acte de stratégie fort habile. Car s'il fût demeuré paisiblement à attendre le troupeau, les buffles qui venaient en tête l'auraient sans doute méconnu, et le prenant pour un transfuge de quelque autre tribu, ils l'auraient incontestablement mis à mort.

Je demeurai près de deux heures assis sur mon rocher à considérer cette vague noire et luisante, et j'avais les yeux tournés de ce côté longtemps encore après que le dernier reflet s'en fut évanoui dans le lointain. Il me semblait que j'étais sur une île au milieu d'une vaste mer, où s'entre-choquaient des vagues noires. Je crus même un instant sentir mon île se mouvoir et voir des buffles qui se disposaient à l'escalader. J'avais comme une sorte de vertige, et j'eus besoin de me lever et

de marcher pour dissiper ces étranges illusions.

Le torrent était passé; je descendis de ma citadelle, et je me mis à chercher ma route sur cette terre naguère couverte de fleurs et de verdure, mais qui maintenant, dépouillée et déchirée par les pieds des buffles, ressemblait bien moins à une prairie qu'à un champ fraîchement labouré.

Une bande d'animaux blancs passa près de moi. A la pâle clarté de la lune, on eût pu les prendre pour un troupeau de moutons. C'étaient des loups qui suivaient la piste des buffles.

Je marchai pendant longtemps en me dirigeant vers le sud. Enfin j'entendis des voix, et grâce au clair de la lune, j'aperçus des cavaliers qui galopaient en décrivant un cercle dans la plaine.

Hô! eh! criai-je de toutes mes forces.

Une voix répondit à la mienne, et un cavalier vint à moi de toute la vitesse des jambes de son cheval. Ce cavalier, c'était Saint-Vrain!

Tiens, Dieu me pardonne! c'est Haller, s'écria-t-il en s'arrêtant et en descendant de son cheval pour mieux me considérer. Est-ce vous ou votre ombre? Mais, aussi vrai que je suis ici, c'est lui-même en chair et en os!

Oui, c'est bien moi, et qui ne me suis jamais mieux porté encore.

Mais que faisiez-vous? où étiez-vous? d'où venez-vous? Tombez-vous du ciel?

abac, et cela sans courir le risque d'être inquiété par le percepteur du revenu ?

20. Est-il permis à plusieurs personnes de s'associer ensemble pour acheter une tranche ou une machine quelconque pour hacher leur tabac, ces personnes ne cultivant du tabac que pour leur propre usage ?

"Vous savez comme moi que l'on ne réussit pas tous les ans dans la culture du tabac. Cette année, par exemple, ma récolte de tabac a été complètement détruite par la gelée. S'il ne m'est pas permis d'en cultiver plus de 30 livres il me faudra donc l'acheter chez le marchand, au cas où ma récolte manquera, puisqu'il ne m'est pas permis d'en faire un amas ou provision. De plus, c'est une chose bien connue que plus le tabac canadien est vieux meilleur il est, il va donc me falloir fumer toujours du tabac nouveau ?"

A ces questions nous répondrons comme suit : 10. Il n'est pas permis à une personne d'avoir en sa possession une tranche ou autre machine quelconque pour hacher le tabac sans s'exposer à l'amende, même si c'est pour hacher son propre tabac ; 20. Il n'est pas davantage permis à plusieurs personnes de se mettre ensemble pour se procurer une tranche ou autre machine pour hacher le tabac.

On voit que cette loi a de sérieux inconvénients et nous attirons tout spécialement l'attention du département du Revenu de l'Intérieur sur les observations si judicieuses de notre correspondant.

AFFIDAVIT DE M. FLYNN.

ELECTION DE GASPÉ.

LENFESTY ET AUTRES, Pétitionnaires.
L'Hon. P. FORTIN, Défendeur.

La pétition de Mess. Lenfesty et autres contre l'élection de l'Hon. M. Fortin a été déposée au greffe, à Percé, le 2 octobre 1875. La copie de la pétition ainsi déposée au greffe est de l'écriture de M. Médalque Tremblay, et celui-ci la signée comme avocat des Pétitionnaires.

Le 14 octobre 1875, M. Flynn donne à Québec l'affidavit suivant :

Edmund James Flynn, Ecr., avocat, de la cité de Québec, étant dûment assermenté dépose et dit :

Que les dits Pétitionnaires ont fait toute la diligence possible pour signifier au dit Défendeur, Pierre Fortin, une copie de leur Pétition d'élection, un avis de sa présentation et du cautionnement et une copie du récipissé du dépôt requis dans les cinq jours après la présentation de la dite pétition, mais qu'ils n'ont pas pu faire cette signification par suite de la grande distance de Percé à Québec où la dite signification doit se faire, savoir une distance d'à peu près cinq cents milles, et surtout par suite d'un retard dans l'arrivée à Québec de la malle de Percé par le steamer de la Compagnie du Golfe appelé *The Quebec and Gulf Ports Steamship Company*.

Que le dit Pierre Fortin était à Québec dans le cours de la semaine du quatre au neuf octobre, et n'a pu recevoir cette signification à Percé ;

Que la lettre contenant les copies de la pétition d'élection en question n'a été reçue à Québec par le dit déposant que le onze octobre courant, et que le dix octobre

le dit déposant s'est informé au bureau de Poste à Québec, et a pu constater qu'elle n'était pas encore arrivée ;

Que le steamer de la compagnie susmentionnée qui transporte la malle de Percé à Québec, a pour règle d'arriver à Percé le jeudi pour prendre cette malle et d'arriver à Québec le samedi dans l'avant midi.

Que cette lettre a été expédiée par la malle du steamer à la demande et d'après l'avis du déposant dans la pensée qu'elle arriverait à Québec plus tôt que par la malle de terre prenant généralement cinq ou six jours pour se rendre de Percé à Québec ;

"Que la signature "J N Harper" Dép. P C S au bas des copies de pétition produites avec la requête ci-jointe, est de l'écriture du dit J N Harper ;

"Que le juge de la Cour Supérieure pour le district judiciaire de Gaspé n'était pas au temps de la présentation de la dite pétition d'élection dans le dit district et qu'il n'y a pas été depuis et qu'il est actuellement absent ;

Et le dit déposant a signé,

E. J. FLYNN.

Assermenté devant moi }
à Québec, ce quatorzième jour d'oc. 1875. }

F. E. HUDON, Com. C. S.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES

EUROPE.

ANGLETERRE.

Londres, 16 sept.

La police croit que ce sont les Nihilistes qui ont voulu faire sauter le train sur lequel étaient le grand duc Constantin et l'Amiral Popoff.

Le gouvernement a l'intention d'envoyer des torpilles en Canada pour la protection des havres.

On parle d'établir une manufacture de canons et de projectiles en Canada, pourvu que certains détails puissent être arrangés entre le gouvernement anglais et le gouvernement Canadien.

Plusieurs parties de l'Angleterre ont souffert des pluies abondantes de ces jours passés, notamment les environs de Chester, Nottingham et Sheffield.

Le correspondant du *Times* dit que les Puissances ne devraient pas retarder un instant leur action au sujet de Dulcigno ; qu'il est inutile de croire qu'on puisse éviter l'effusion de sang sur la frontière.

Des dépêches reçues de l'Afrique du Sud disent qu'une seconde guerre avec les Basutos est inévitable.

Le comité de l'association des manufactures a refusé l'offre des ouvriers fileurs du Lancashire, et résolu de ne faire travailler que trois jours par semaine.

Sir Bartle Frère est parti du Cap de Bonne Espérance.

MONTENEGRO.

Rague, 17 sept.

Le bruit de l'assassinat de Riza Pacha est contredit.

ETATS-UNIS.

Boston, 17 sept.

La procession en l'honneur de l'anniversaire de la fondation de Boston a été un immense succès ; cette procession

était tellement longue qu'elle prenait 3 heures pour passer devant un point donné.

CANADA

Montréal, 17 sept.

Le juge en chef, Dorion, a accordé un appel au Conseil Privé à l'église d'Ecosse, dans un procès au sujet des revenus de l'église.

L'inspecteur des poids et mesures a fait plusieurs saisies importantes.

Les produits de l'île du Prince Edouard destinés à l'Exposition, sont arrivés. La foule est très grande.

Toronto, 17 sept.

La démonstration des oddfellows a été très brillante, et comprenait 3187 personnes, 98 voitures et 51 musiques. Il y avait des représentants de toutes les parties du Globe.

St. Jean N. B., 17 sept.

On a commencé à poser les lisses sur le chemin de fer Grand Sothorn : les ponts sont finis, et on espère ouvrir la ligne vers le 1er novembre.

Depuis la décision de la Cour Suprême, au sujet du *Scott act*, ou acte de tempérament, le magistrat de Police a eu une besogne active, par suite du nombre d'hôteliers qui ont été poursuivis pour être en contravention avec l'acte.

Chronique de l'Exposition.

Ce qui frappe les regards en entrant sur les terrains de l'exposition ce sont les instruments aratoires de toutes sortes disposés avec ordre.

Au premier rang on remarque les charrettes et les herses ; ensuite viennent les rateaux, semeurs et cribles et en arrière on voit exposées des machines à faucher et à moissonner le grain. Un nombre considérable de charrettes de différents modèles, de machines à battre le grain, machines pour arracher les patates, enlever les grosses pierres dans les champs, rouleaux pour niveler le terrain, etc., forment l'arrière plan.

Dans un premier compte rendu il est impossible de parler longuement du mérite de toutes les machines perfectionnées qui doivent être examinées de près pour être appréciées à leur juste valeur. Une faucheuse fabriquée par M. Charles Taylor, de cette ville, attire beaucoup l'attention des visiteurs. On peut se servir de cette machine sur un plan incliné comme sur un terrain uni. La faucheuse Conway est aussi très perfectionnée d'un poids peu considérable et facile à manœuvrer ; comme la précédente, on peut s'en servir sur un terrain uni ou sur un terrain incliné.

MM. Cuney, Russell et cie., de Dundas, exposent de belles machines à faucher et à moissonner, entre autres, une moissonneuse que l'on peut élever et abaisser à volonté lorsque des obstructions se rencontrent sur la route.

MM. Mann et cie de Brockville, exposent des semeurs de différentes sortes, entre autres une machine perfectionnée avec laquelle on peut arroser le sol avec de l'engrais liquide et semer deux rangées de graines de navets, ou carottes en même temps.

Les machines sortant de la fabrique de MM. A. Harris fils, sont très remarquables.

La maison Cossit et frères, de Brockville et de Montréal, exposent une quan-

tité de faucheuses, moissonneuses et de rateaux d'un genre tout à fait nouveau.

On voit exposés dans l'espace réservé à M. James Jeffrey, de la Petite Côte, des voitures pour transporter des produits sur les marchés qui seront d'une grande utilité aux cultivateurs. M. Jeffrey exhibe aussi une machine pour arroser les patates avec du vert de Paris délayé, lorsqu'elles sont attaquées par la mouche ; avec cette machine on peut arroser quatre sillons à la fois.

Le département de MM. Evans et Cie., propriétaires de la fabrique "Empire Works" est remarquable sous tous les rapports.

MM. Copp, frères et Cie., George Jeffrey, D. Ross, A. McGarth et MM. Léon Rochon et fils, de St. Eustache, exhibent des charrettes de différents modèles. On voit aussi plusieurs machines à vannier très perfectionnées, entre autres celle de la fabrique de M. Robiliard.

Une maison de Toronto et une autre de Smith's Falls exhibent une quantité de machines qui méritent certainement d'attirer l'attention des cultivateurs.

Nous donnerons maintenant une courte description de deux appareils destinés à la fabrication du sucre d'érable. Le premier de ces appareils est connu sous le nom de "Evaporateur Morrison." Au moyen de cet appareil, l'eau recueillie en premier lieu dans un baril ou cuve est vidée, au moyen d'un tuyau, dans une espèce de grand vase appelé "régulateur," de là passe ensuite dans l'appareil destiné à lui donner le degré de chaleur voulue tombe dans un autre appareil et après divers procédés est convertie en sirop.

L'autre appareil a été fabriqué par M. A. I. Simpson de Montréal. L'eau est d'abord vidée dans un baril et ensuite dans une bouilloire chauffée au moyen d'une fournaise qui fait partie de l'appareil. Dans l'espace de vingt minutes l'eau est en ébullition. Alors elle se verse dans un espèce d'entonnoir où elle se convertit en sirop. Avec cet appareil on peut faire bouillir soixante gallons d'eau à l'heure. On voit plusieurs appareils pour la fabrication du fromage, barrattes, bols d'un nouveau genre pour le lait etc etc.

Au nombre des instruments aratoires se trouvent deux machines pour arracher les souches et enlever les grosses pierres, dont l'une de la fabrique de M. J. Filion, de Ste Thérèse, et l'autre de la fabrique de M. Henshaw, de St Hyacinthe. Ces deux machines sont très utiles pour le défrichement des terres.

A TRAVERS LA VILLE.

Personnel.—L'Hon. M. Chapleau, accompagné de M. Dior, est allé à Sherbrooke visiter les mines de phosphate.

Repentir et Restitution.—Une très-belle montre en or avec chaîne, a été laissée ces jours derniers, sur la galerie du Presbytère de St. Roch. Ces articles étaient accompagnés d'une lettre explicative.

Retrouvé.—On a retrouvé près du quai McKenzie, Pointe Lévis, le corps de l'enfant de M. Green, conducteur du courrier transatlantique.

Accident.—Une petite fille, nommée Picard, a été renversée par une voiture dans la rue St. Joseph, hier. La pauvre enfant a reçu de graves blessures, et a été conduite sans connaissance chez ses parents.

Correction.—On nous prie d'annoncer

que le nommé Louis Bisson qui a été condamné à \$23 et les frais ou 4 mois de prison, pour avoir frappé à la porte d'une maison suspecte, assailli la police, etc., etc., n'est pas M. Louis Bisson, le tailleur à la mode, de la rue St. George, côte d'Abraham.

Musique sur la Terrasse.—La Bande de la Batterie "A" jouera ce soir sur la Terrasse le programme suivant :

- 1 Marche. Memories of Home...Broadhurst
- 2 Quadrille de Pazet.....Rivière
- 3 Ouverture. Knight Templar.....Round
- 4 Valse.....Happy Thoughts.....Wright
- 5 Choix.....Morceaux de Mozart...Roudd
- 6 Lanciers.....Morceaux d'Opera.....Wright
- 7 Fantaisie...Relief of Ekowe.....Round

Dieu sauve la Reine.

Musique sur la Terrasse.—Avec la bienveillante permission du Lieutenant-Colonel Alley et des officiers du 8e Bataillon, Carabiniers Royaux, leur bande jouera ce soir sur la Terrasse à 8 heures. Programme :

- Marche—Roi du Monde.....Bleger
 - Choix—Azur Lake.....Mullot
 - Valse—La Vallette.....Beamish
 - Quadrille—Vive la Fanfare.....Ziegler
 - Valse—Blue Danube.....Strauss
 - Galop—Brule Pavé.....Marie
- Vive la Canadienne.
Dieu Sauve la Reine.

La crosse.—C'est aujourd'hui qu'a lieu la joute de La crosse entre les cercles *White Star* et *Indépendant*. Nous saurons demain lequel des deux cercles prend le titre de champion.

Mauvais tour.—Ces jours derniers, pendant qu'un M. Larue, gardien du moulin de messieurs Chinic et Beudet était allé à la campagne ; un jeune homme, nommé Defoy, obtenait le cheval de M. Larue sur présentation d'un ordre forgé supposé porter la signature de M. Larue. Le jeune Defoy eut le cheval et alla faire un tour à la campagne. Le pauvre cheval a été si brutalement mené qu'il ne lui restait qu'un seul fer aux pieds et paraissait sortir de la rivière tellement il était mouillé. Au lieu d'avertir le gardien du cheval, le jeune homme envoya le cheval dans le clos et ce n'est que grâce à M. Rosa à qui appartenait ce clos qui, voyant l'état pitoyable du cheval, en eut soin et par là lui sauva la vie. On nous dit que M. Larue est furieux et compte faire punir sévèrement le jeune homme qui s'est ainsi emparé d'un cheval sans son ordre.

Cercle Frontenac.—Ce Cercle renommé donne encore, Lundi, dans leur Salle de la rue St. Valier, No. 19, une de ces soirées charmantes que nous avons eu le plaisir de voir plusieurs fois. Nous conseillons donc à tous ceux qui veulent s'amuser d'y aller, car les pièces suivantes seront jouées :

- Le Trésor ou la Paresse corrigée ;
- Dedans et Dehors ;
- La Famille Tranquille.

Presqu'un grand feu.—Pendant qu'un homme de police faisait sa ronde un peu avant une heure, ce matin, il vit des flammes sortir du toit d'une petite maison No. 93, rue St. Augustin. Il donna aussitôt l'alarme à la boîte 56, et avertit immédiatement les locataires. Le grenier était plongé à un irlandais nommé Donovan qui vit seul.

Le sergent de police en se rendant dans le grenier, vit cet homme couché par terre et complètement ivre-mort, avec une bou-

sortez-vous de l'enfer ? Mais dites, dites vite !

Et les mêmes questions m'étaient adressées en chœur par tous mes braves compagnons, qui m'avaient rejoint depuis un instant, et qui me pressaient la main comme s'ils ne m'eussent pas vu depuis plus d'un an.

Godé surtout paraissait stupéfait.

Mon Dieu, disait-il, cela est-il possible ? Avoir été foulé aux pieds par un million de buffles, et n'en être pas mort ! Fichtre ! quelle chance !

Ma foi ! nous étions en quête de votre corps, ou plutôt de ses morceaux, me dit Saint-Vrain. Nous avons fouillé la prairie pied par pied sur l'espace de plus d'un mille à la ronde, et nous étions à conclure que ces bêtes féroces vous avaient dévoré.

Mangé, monsieur ! non ! Trois millions de buffles ! il ne l'ont pu mangé. Eh ! Pen-dormi, que le diable vous emporte !

Ce vœu charitable du Canadien s'adressait à Hibbets, qui avait oublié d'avertir à temps mes camarades que je m'étais séparé d'eux, et qui m'avait ainsi par sa négligence exposé à un si grand danger.

Nous vous avons vu lancer en l'air, continua Saint-Vrain, et retomber au beau milieu du troupeau ; nous vous avons cru mille fois mort. Mais, au nom du ciel, comment avez-vous fait pour vous tirer de là ?

Je contai mon aventure à mes compagnons émerveillés.

Par Dieu, s'écria Godé, qui n'y put tenir, vous êtes un brave, et voilà une merveilleuse aventure !

A dater de ce jour, je fus considéré comme un *Capitaine de la Prairie*.

J'avais occasionné beaucoup de fatigue à mes compagnons, ainsi que pouvaient l'attester plusieurs objets rassemblés sur le sol ; c'étaient, entre autres, ma carabine et ma couverture, qu'ils avaient retrouvées avec bien de la peine ; car ce dernier objet surtout avait été enfoncé profondément dans la terre par les buffles, qui avaient piétiné dessus les uns après les autres.

La gourde de Saint-Vrain contenait encore quelques gouttes d'eau-de-vie. Nous la mimes complètement à sec, et après avoir placé une nouvelle sentinelle, chacun regagna son lit de la Prairie et y dormit paisiblement pendant tout le reste de la nuit.

CHAPITRE V.

Une position stable mais mauvaise.

Peu de jours après, j'eus encore une autre aventure, et je commençai à croire que j'étais destiné à devenir un héros parmi les hommes de la montagne.

Un petit nombre de marchands dont je

faisais partie avait pris les devants de la caravane. Notre but était d'arriver à Santa-Fé un ou deux jours avant les chariots, afin que tout fût arrangé avec le gouvernement pour l'arrivée des marchandises. Nous avions pris la route du Cimmaron.

Pendant une centaine de milles, nous eûmes à traverser un désert fort aride, fort triste, et sans une seule goutte d'eau. Les buffles avaient entièrement disparu, les daims mêmes étaient devenus rares. Nous étions obligés de nous contenter des viandes fumées que nous avions apportées avec nous ; nous étions dans la partie de la Prairie où ne se rencontre plus que l'armoise. De temps à autre nous apercevions bien encore quelques antilopes égarées ; mais elles ne faisaient que passer devant nous en fuyant vers la montagne avec la rapidité de l'éclair, et semblaient encore plus timides et plus farouches qu'à l'ordinaire.

Le troisième jour après avoir quitté la caravane, comme nous voyagions près du Cimmaron, il me sembla avoir remarqué une tête cornue qui ne s'était montrée qu'un instant et avait aussitôt disparu derrière une butte. Mes compagnons n'y crurent pas, et personne ne voulant venir avec moi, je résolus d'aller seul à la découverte ; car Godé était demeuré en arrière avec nos marchandises, et je partis, après avoir prié quelqu'un de vouloir bien se charger

de mon chien, que je ne pouvais emmener avec moi, parce qu'il n'eût servi qu'à effrayer les antilopes et à leur faire prendre la fuite. Mon cheval était frais et vigoureux, et, que je réussisse ou non dans mon entreprise, j'avais tout le temps nécessaire pour rejoindre notre escouade à la halte.

Je me dirigeai droit sur le lieu où j'avais aperçu l'objet en question, et dont il me semblait n'être séparé que par la distance d'un demi-mille environ ; mais il y avait en réalité bien plus loin, car c'est un phénomène particulier à ces régions élevées que les distances y paraissent toujours à l'œil beaucoup moindres qu'elles ne sont réellement, ce qui doit être sans aucun doute attribué à la grande transparence de l'air.

Une de ces collines à l'aspect pittoresque, que l'on nomme *Couteaux des Prairies*, traversait la plaine de l'est à l'ouest. Un fourré de cactus couvrait une partie de son sommet. C'était là que j'avais affaire.

Le terrain s'élevait en pente douce ; je conduisis mon cheval au milieu de cactus, et là, sans faire de bruit, je mis pied à terre et je l'attachai à une branche ; puis, marchant avec précaution à travers ces plantes épineuses, je m'avançai vers l'endroit où je croyais avoir aperçu mon gibier.

(A continuer.)

teille moitié pleine de whisky en esprit. Quelques instants plus tard, Donovan se...

Rapports des Commissaires du Havre de Québec.—Nous accusons aussi réception du rapport ci-dessus, tout en remerciant les Commissaires pour leur envoi, nous ne pouvons comprendre comment le rapport français de 1879, n'est distribué qu'au mois de septembre 1880!

Noces d'or de Mgr. J. D. Desj. — Nous accusons réception d'un petit volume intitulé: Noces d'Or de Mgr. J. D. Desj., contenant le compte-rendu fidèle de la belle fête qui a eu lieu, à Lévis, il y a quelques jours à peine; c'est un livre à avoir, et nous ne doutons pas que tous ceux qui n'ont pu assister aux fêtes ne se le procurent.

Nos remerciements à qui de droit.

COMMERCIAL.

Avs aux bouchers et autres.—Le propriétaire du moulin des os nous informe qu'il paie les os le prix élevé. 60 cents le quintal. Comme il est de l'intérêt de ceux qui ont ces articles à vendre, d'aller où l'on paie le prix le plus élevé, nous leur conseillons de rendre visite à cette maison, No. 89, rue Notre-Dame des Anges, St. Roch.

Billets d'Excursion.— Nous informons nos lecteurs que l'on pourra se procurer chez Mess. L. Drouin et frère, Libraires, des Billets d'excursion, à l'occasion de l'Exposition de Montréal, pour \$3.00 aller et retour, 1ère classe.

Maison populaire.— Nous avons eu le plaisir de visiter cette semaine, la maison F. X. Lepage, rue de la Couronne, St. Roch, et nous avons été surpris de voir l'assortiment de marchandises sèches que cet établissement possède. Entr'autres, nous avons remarqué de magnifiques tweeds écossais, canadiens et anglais, casimirs noirs, moscou, beaver, drap pilote noir, hardes faites, et faites à ordre, de magnifiques étoffes à manteaux pour dames, étoffes à robes de toutes couleurs, spécialité d'articles de deuil. Le tout à des prix qui peut surprendre l'acheteur.

Nous conseillons au public d'aller faire une visite à cet établissement, et nous espérons qu'il sera satisfait.

MM. BRUNET & LAURENT, Enseigne de la Feuille d'Erable, rue St. Joseph, St. Roch, viennent de recevoir par le dernier Steamer de la malle, une caisse de soie de couleur, très bon marché, des étoffes à Robes dans les nouveaux genres, étoffes à Manteaux, Fournitures, Franges, et un assortiment de lainages de fantaisie, une visite est respectueusement sollicitée.

Pendant les grandes chaleurs et la saison des fruits, le Quina Laroche est très efficace dans un verre d'eau. Il décelle ainsi une amertume agréable, qui tonifie en combattant la soif, et prévient les désordres provoqués par les fruits, les boissons fermentées et les glaces.

SOMMAIRE D'ANNONCES NOUVELLES.

- Fermeture de bonne heure. On a besoin—MM, Fisher et Shepperd, Chemin de fer Q. M. O. & O.—L. A. Sénécal. Avis de Cour.—F. X. Lemieux. 20,000 arbres fruitiers et d'ornement—Auguste Dupuis. A vendre—A. J. Auger. A vendre—F. Béland, tabacconiste. M. Geo. Bellerville. Société d'Horticulture de Québec—F. Olivier.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

- Sept 17—Navire Dusty Miller, Parry, Caernarvon, août 12, Roberts, Smith et cie, lest. Barque Finn, Anosen, St Nazaire, Price frère et cie, lest, à Chicoutimi. — Jas Edwards, Andersen, Greenock, août 11, J. Burstall, et cie, lest. — Margaret, Hay, Belfast, J. Sharples, fils et cie, lest. — Pearl of India, Kelly, Port Glasgow, août 13, McArthur et frère, charbon. — Harvett Home, German, Londonderry, août 9, DeWolf et Powell, lest. — Atlas, Nelson, Ayr, août 14, G. M. Webster et cie, charbon. — Arran, Johnson, Greenock, août 11, John Burstall et cie, charbon. — Berkeley Castle, Sampier, Plymouth, août 4, Roberts, Smith et cie, lest. — Virginia, Balkie, Greenock, août 10, John Sharples fils et cie, charbon. Barque Excelsior, Hansen, Dover, juillet 31, R. R. Dobell et cie, lest.

Brigantin Acadia, Gagnon, Pictou NS, R. C. Adams et cie, charbon. Navire Georgiana, Robertson, Natashquan, ordre, poisson et huile. W. G. Grant, Whiteford, Sligo, août 15. White Cross, Smith, Liverpool, août 11. Adele, Babin, Pictou, NS, sept 8.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.

Sept 17—Maud, 1171, Bristol, J. Burstall et cie, estacade Christi. British Princess, 1401, Liverpool, J. Burstall et cie, Québec Sud. Mary Graham, 676, Maryport, J. Sharples, fils et cie, estacade Hall. Dunrobin Castle, Aberdeen, R. R. Dobell et cie, estacade Hall. Romulus, Londres, Roberts, Smith et cie, New Liverpool. Dagny, 549, do do do do do. Henricks Direks, 353, Great Yarmouth, John Sharples, fils et cie, estacade Connolly.

AQUITTÉS EN DOUANE.

Sept 17—Vapeur Moravian, Graham, Liverpool, Allan, Rae et cie. — Canadian, Mezzles, Glasgow, do Barque G. P. Pazant, Curtis, Swansea, J. Burstall et cie. Navire Maria, Joncas, Blanc Sablon, N. F. Geo. Paterson. — Adeline, Coulombe, Blanc Sablon, Verret, Stewart et cie. Barge Line, Levalleé, Burlington, Vt, Price, frère et cie.

BULLETIN COMMERCIAL.

QUÉBEC, 18 sept 1880]

FRETS SUR L'OCEAN.

Cinq cent soixante-un bâtiments à voiles d'outre-mer sont entrés à la Douane depuis l'ouverture de la navigation. Les transactions pendant la semaine ont été comme suit: Londres—Bois dur 22s. 6d à 25s. madriers, 62s. 6d. Liverpool—Chêne 25s; madriers 66s. Liverpool—Tous autres durs et pin 24s. Glasgow—Madriers, 65s. Greenock—Bois carré 25s. Glasdon Dock—Bois carré 25s. 6d; madriers 67s. 6d. Dublin—Madriers 65s. Dundee—Madriers 65s. Montréal en Angleterre—Madriers secs 102s. 6d. Montréal à Rivière Plate—Bois de service \$16 par mille.

FRETS DU FLEUVE.

A Montréal—Sel, à 6 à 7 centins par sac. Charbon, \$0.80 à \$1.00 par tonne. Bois scié par 1000 pieds, planches, \$0.80 à \$0.90. De Montréal à Québec—Fleur 8 centins par baril, 4 centins par sacs. Lard 10 centins par barils. Gros articles, \$1.00 par tonne.

FRETS DES PORTS DU GOLFE.

De Québec à Miramichi, Gaspé Pictou, etc., 40 centins par baril, et \$5.00 par tonne par vapeurs. Par golette 30 à 35 centins par baril.

CHARBON.

Marché ferme.—Charbon écossais, la dernière vente à en lieu à \$4.50 et \$5.00, Anglais, \$4.50, Sydney, \$4.25 à par chaldron. Deux cargaisons de charbon sont encore sur le marché et une cargaison de charbon anglais. Le coke anglais se vend \$8.50 la tonne.

SEL.

Marché ferme.—Deux cargaisons de sel de Liverpool — 10 au tonneau — se sont vendus 48 centins par sac. Vendu en magasin 52 1/2 centins par sacs pour 11 au tonneau, et 55 pour 10 au tonneau.

BRICKS A FEU.

Marché ferme.—Deux cargaisons de sel de Liverpool — 10 au tonneau — se sont vendus 48 centins par sac. Vendu en magasin 52 1/2 centins par sacs pour 11 au tonneau, et 55 pour 10 au tonneau.

FER EN SAUMON.

Marché plus ferme.—Summerlee No. 1 a été vendu \$22.50 comptant la tonne en petits lots.

COMMERCE. COTES DES FONDS.

Québec, 18 sept 1880]

Table with columns: VALEUR, Demandé, Offert, Dernier dividende par année. Lists various banks and their financial details.

Table listing various banks and their exchange rates, including Banque Ville Marie, Banque de la Puissance, Banque de Hamilton, etc.

PRIX DE GROS.

Québec, 18 sept 1880.

Table listing prices for various goods like Farine, Extra supérieure, Belle (faney), Extra du printemps, etc.

BEURRE.

Table listing prices for different types of butter, such as Cantons de l'Est, Kamouraska, etc.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL QUÉBEC.

Québec, 18 sept 1880.

Table listing prices for flour and other staples, such as Farine de blé, Farine d'avoine, etc.

LAITERIE.

Table listing prices for dairy products like Beurre frais, Beurre salé, Fromage, etc.

GRAINS.

Table listing prices for various grains like Blé par minot, Pois, Orge, Avoine, etc.

GIBIERS.

Table listing prices for game birds like Canards, Canards noirs, Pigeons, etc.

DIVERS.

Table listing prices for various other goods like Sucre d'érable, Sirop, Œufs, etc.

LÉGUMES.

Table listing prices for vegetables like Pommes, Patates, Fèves, etc.

VOLAILLES.

Table listing prices for poultry like Dindes, Oies, Canards, Poules, etc.

VIANDES.

Table listing prices for meats like Bœuf, Lard, Mouton, Agneau, etc.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE QUÉBEC.

Québec, 18 sept 1880.

Table listing prices for livestock like Bœuf, Vaches, Veaux, Moutons, etc.

MARCHÉ AU FOIN DE QUÉBEC.

Table listing prices for hay like Foin, Paille.

Table titled 'MARCHÉ AU CUIR' listing prices for various types of leather and skins.

ANNONCES NOUVELLES ON A BESOIN

Text for an advertisement for MM. FISHER & SHEPPERD, located at 19 rue de la fabrique, Haute-Ville, Québec.

Fermeture de bonne heure

Text for an advertisement regarding the closure of shops and businesses, mentioning St. Roch and various merchants.

Chemin de fer Q. M. O. & O.

Text for an advertisement for the Quebec, Montreal and Ottawa Railway, mentioning an exposition and train schedules.

Chemin de fer Q. M. O. & O.

Table showing train schedules for the Quebec, Montreal and Ottawa Railway, including departure and arrival times for different routes.

VOYAGE A BON MARCHÉ

Text for an advertisement regarding a travel agency or tour operator, mentioning an exposition in Montreal.

PERDU

Text for a 'Lost' advertisement, mentioning a dog and a person named F. X. LEMIEUX.

Advertisement for '20,000 ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT' by Auguste Dupuis, located in the village of Aulnais.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

Text for an advertisement regarding agricultural products and services, mentioning various fruits and vegetables.

LE SEXE FAIBLE.

(Suite et fin.)

Il se produit sous des formes ambli- tieuses un antagonisme inavoué, quoi- que manifeste, du féminin à l'encontre du masculin; et le pire, c'est que celui- ci prête les mains à cette espèce d'in- surrection.

Si ce n'était que ronerie ou mystifi- cation, ce serait un devoir de les dé- masquer.

En Amérique, il paraît qu'on va sou- mettre à la ratification populaire un amendement à la Constitution afin que les femmes soient déclarées aptes à devenir sénateurs et représentants. Cela les mènera tout droit à la prési- dence de la République.

Nous n'en sommes pas encore là, en France; cependant une "Société du droit des femmes" vient d'être fondée à Paris.....Elle est dirigée par des hommes, ce qui est complètement illo- gique.

Deux demoiselles secrétaires ont, vers la fin du mois dernier, fait ce coup de tête: d'aller requérir leur inscrip- tion aux listes électorales, en se fon- dant sur ce qu'aucune interdiction lé- gale ne les en exclue. Mais le magistrat municipal, fort distingué d'ailleurs comme homme, est sans doute un de ces esprits imbus d'idées rétrogrades, car il a répondu, fort galamment du reste: "Qu'à défaut, positivement, d'un texte précis de loi, il ne lui appar- tient point de changer l'usage éta- bli." C'est le maire du dixième arron- dissement de Paris qui a dit cela. Mille pardons de le désigner; toutefois, il est bon qu'on le sache partout.

Pour lors, la "société du droit des femmes" a organisé un vaste pétition- nement, dans le but (d'après l'affiche) "d'entraîner les femmes de France dans leurs légitimes revendications."

A cet effet, des réunions publiques ont eu lieu, présidées par des hommes, —ce qui est absolument incorrect,— et là, les oratrices en ont dégoisé à gogo, notamment sur "l'égalité des droits de la femme et de l'homme." Ce sont surtout les deux demoiselles refusées aux listes électorales, les citoyennes A. et H.-A., qui ont entrepris de convertir l'auditoire; il y en a même eu une troisième, la citoyenne R....., dont on dit que "quand elle ôte seule- ment ses gants, les messieurs battent des mains."

Au train dont elles y vont, ces belles dames, il m'est venu à l'idée qu'un jour ou l'autre, la jalousie aidant à l'ardeur des controverses, elles pourraient bien en arriver à se créper le discours. Shock- ing!

Ces assemblées grotesques chutent lourdement sous la risée des curieux. Mais aussi, est-ce que les femmes n'ont pas à redouter qu'on attribue leurs exhibitions de ce genre moins aux préoccupations du bien public, ou de la vanité, qu'à la recherche des moyens de se faire remarquer, dans le sens le plus regrettable du mot?

Il s'est présenté, l'un de ces diman- ches, chez les époux X....., le four- nisseur de poissons. C'est la demoiselle de la maison, une fillette de onze ans, qui a ouvert et répondu:

— Maman est sortie: elle est à la matinée du Cirque, pour faire une conférence sur la question sociale: mais c'est égal! nous faisons la cuisine, moi et papa; il est en train de rechan- ger ma petite sœur, vous pouvez atten- dre....."

Nous avions bon nombre de bache- lières, voici venir maintenant les docto- resses, sans compter les licenciées. Hélas! cela ne suffit pas d'avoir des titres, c'est de les faire valoir. Plus on aura de diplômes en circulation, plus rares seront les emplois; et ce n'est pas une témérité malveillante de crain- dre que beaucoup de ces graduées n'ail- lent s'échouer sur les plus lamentables écueils et finir, de guerre lisse, par l'électisme des relations de hasard.

Une législation aventureuse menace d'ouvrir amplement la voie aux plus cuisantes déceptions; nous allons être ornés de lycées de filles; ce sont les termes de la loi. Ces demoiselles feront de la prose et des vers: mais cela ne s'arrêtera probablement pas là, car pontrouci ces écolières supérieures ne viseraient-elles pas à se produire dans toutes les carrières parcourues par les hommes? En voilà une terrible concurre- nce!

Je suppose déjà entendre des fem- mes de l'avenir s'écrier.

— "Nous pouvons désormais faire tout, aussi bien que nos despotes, et nous sommes mieux qu'eux. Nous avons donc le droit d'être exigeantes, mes sœurs; soyons-le."

Certainement, oui, une somme rai- sonnée d'instruction doit être distri- buée aux femmes; mais c'est une irré- parable faute de leur faciliter le che- min des exceptions; il y en aura tou- jours assez.

On semble vouloir remplacer l'idée de civilisation par celle de progrès. Prenons garde de glisser dans d'orgueil- leuses fantasmagories. "Rien n'est nouveau sous le soleil," que des appli- cations différentes sur quelques points

de la matière, et les confusions déce- vantes sont fréquentes.

Mais, en définitive, on a tout de même de quoi s'égayer là-dedans et se procurer pas mal d'agréments!

Par exemple, avec la proclamation de "l'égalité des droits de la femme et de l'homme," il n'y aura plus, pour ainsi dire, "ni hommes ni femmes....." ou bien dans cette catégorie de progrès en progrès de plus en plus indéfinis, il se peut que la mode vienne que ce soient les dames qui demandent, je veux dire qui commandent les mes- sieurs en mariage.

Après tout, ça n'aboutirait peut-être pas toujours à de grands inconvénients dans la pratique; pourvu, oh! pourvu que ces précieuses personnes daignent sentir gratifier un peu les pauvres hom- mes de cette galanterie dont ils les en- tourent.

FRÉDÉRIC B. DE L.

Ventes par le Shérif—Sept. 1880.

La Corporation de la cité de Québec, contre Magloire Shink, des cité et district de Québec.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue St. Joseph, mesurant trente- deux pieds de front sur trente-six pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins.

Vendu au bureau du Shérif, en la cité de Québec, le onzième jour d'octobre pro- chain, à 10 heures du matin.

La Corporation de la cité de Québec; contre Ferdinand Lachance, des cité et district de Québec, charpentier.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Reine, quartier St. Roch mesurant 38 pieds et 9 pouces de front, et n'ayant que 26 pieds à la profondeur, sur 66 pieds et deux pouces de profondeur avec hangard dessus construit.

Vendu au bureau du Shérif, en la cité de Québec, le onzième jour d'octobre pro- chain, à 10 heures du matin.

Jules Ernest Livernois, de la cité de Québec, photographe; contre Pierre L'Hérault dit L'Heureux. Onésime Eugène L'Hérault dit L'Heureux.

1. Un emplacement situé en la paroisse de St. Roch de Québec, sur le côté sud de la rue Desfossés, contenant environ 24 pieds de front sur 50 pieds de profondeur; —ensemble avec une maison en pierre de taille à trois étages sus érigée.

2. Un autre lot de terre situé en même lieu, voisin du lot de terre en premier lieu décrit, contenant 31 1/2 pieds de front sur 50 pieds de profondeur; — ensemble les bâtisses sus-érigées.

Vendus au bureau du Shérif, en la cité de Québec, le onzième jour d'octobre pro- chain, à 10 heures de l'avant midi.

La Corporation de la cité de Québec; contre Sophie Plante, de la paroisse de St. Roch Nord, dans le comté de Québec, veuve de Joseph E. Doucet, en son vivant de la cité de Québec, écuyer avocat.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Christie, mesurant trente quatre pieds et dix pouces de front et huit cent quarante deux pieds en super- ficie, plus ou moins. Avec bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau du shérif en la cité de Québec, le onzième jour d'Oc- tobre prochain, à dix heures du matin.

Ferdinand Weippert, de la cité de Québec, ancien marchand; contre Jean Baptiste Bedard, de la paroisse de Sainte- Foye.

1. Une terre de forme irrégulière, située en la paroisse de Sainte Foye, seigneurie de Gandarville, comprenant les Nos. 1 et 250, du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, avec maison, grange et autres bâtisses.

2. Une terre de forme irrégulière, située en la paroisse et seigneurie ci-haut men- tionnées, comprenant les Nos. 5, 248.

Vendues à la porte de l'église paroissiale de Sainte Foye, le seizième jour d'Octobre prochain, à dix heures du matin.

William Farrier, de la paroisse de Saint Louis de Lotbinière, cultivateur, contre Elizabeth Trebert, de la paroisse Saint Louis de Lotbinière, veuve de feu Louis Houle, en son vivant, du même lieu, cul- tivateur.

Une pointe de terre de forme irrégu- lière située en la paroisse de Saint Louis de Lotbinière, contenant environ de quatre vingt dix à cent onze arpent en super- ficie, avec les bâtisses dessus construites.

Vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint Louis de Lotbinière, le onzième jour d'Octobre prochain, à Dix heures du matin.

AVOCATS

A. X. TALBOT Avocat.

86 rue St. Joseph St. Roch.

Suit les Cours des districts de Montmagny et Beauce.

Bureau, 9 rue St. Pierre, Québec.

IRVINE & PEMBERTON Avocats.

Rue St. Pierre, Bloc de la Banque Union, 2e étage.

SEWELL, GIBSON & AYLWIN 119, rue St. Pierre,

Suivent les Cours d'Arthabaska et Québec.

PELLETIER & CHOUINARD BUREAUX, Rue St. Louis.

Suivent les Cours de la Malbaie et de Québec.

LANGELIER, & LANGELIER MONTAMBAULT

105, Côte de Lamontagne.

Suivent les Cours de Beauce, Montmagny et Québec.

ROSS STUART & STUART BUREAUX,

Côte de la Montagne.

SUZOR & TESSIER 15, rue Buade, Québec.

A. LEGARE

43, rue Dalhousie, Québec.

Suit les Cours de Montmagny et Québec

C. O. LABRECQUE Avocat

Bureau, 4, rue St. Pierre.

Résidence privée, 25, rue St. Joseph

E. TORCAPEL,

Graveur et Bijoutier,

No. 90, RUE ST. JEAN,

HAUTE-VILLE.

Québec, 16 août 1880. 12 m.

A VENDRE

Un terrain et dépendances, situés rue Lache- vrotière, quartier Montcalm. Conditions fu- ciles.

S'adresser à

F. BÉLAND, tabacconiste. Rue St. Jean.

Québec, 8 septembre 1880.

J. & W. REID

No. 40,

RUE ST. PAUL, QUEBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER FEU- TBE pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUDRONÉ pour les couvertures des maisons.

PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drab et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER faits à la machine pour épicerie, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires grands et petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS

De papiers à écrire, D'enveloppes, De plumes et D'Encres.

Et de toutes sortes de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement.

J. & W. REID,

No. 98 et 100, rue St. Paul

Québec, 15 juillet 1880.

SACHETS

HOLMAN, POUR LE FOIE.

IL EN EST QUI DOUTENT ENCORE

Il est notoire que des dizaines de milliers en ont fait l'expérience (et de ceux-ci bon nombre étaient abandonnés comme incurra- bles) rendent témoignage de ses effets sur- prenants dans un langage et avec un zèle que nul autre remède actuellement connu n'a jamais provoqués.

Toutefois, malgré que ces faits soient au- jourd'hui connus par tout le monde habité, il y a encore des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui, s'obstinant encore dans leur ancien esclavage—les drogues et les poisons— ne prêtent qu'une oreille peu attentive aux instances que nous faisons pour leur faire abandonner l'ancien système trompeur et adopter de préférence ce précieux bienfait, le SACHET.

Guérison certaine pour toutes Af- fections de l'Estomac et du Foie.

Defiez vous des imitations et contrefaçons.

TEMOIGNAGE:

St. Armand, Que., 1er avril 1879.

Compagnie des Sachet d'Holman.

MESSIEURS.—J'ai reçu de vous ce matin, par l'entremise de messieurs Wright et Cie, de St. Jean, un Sachet d'Holman pour le Foie En douze heures, ce Sachet a fait plus de bien à mon père, qui depuis deux ans est sous le soin des médecins, que ces derniers ont pu lui faire durant tout ce temps. Veuillez m'en en- voyer encore un par express, demain.

Tout à vous,

L. G. BRUNELL,

Agent, Vt. C. R.

BUREAU PRINCIPAL,

12, rue Ste. Anne, Québec.

Pres de la Terrasse

Ou chez M. L. Drouin,

96, rue St. Joseph, St. Roch

Sachet régulier, par la malle, \$2.50. Sachet spé- cial, \$3.50. Emplâtres, 50 cents.

Québec, 8 septembre 1880. 21 .80 12 m

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ

Pour la Compagnie d'Imprimerie de Québec

PAR

Chs. A. Ern. GAGNON M. P., P.

Au No. 76, Rue St. Joseph, St. Roch,

QUEBEC.

CONNOLLY & LATULIPPE

MARCHANDISES SECHES.

ET HAUTES NOUVEAUTÉS,

COIN DES RUES

St. JOSEPH et LACHAPELLE,

VIS-A-VIS LE BLOC BRUNET

St. ROCH QUEBEC

Nous recevons maintenant une grande quantité de marchandises d'Automne dans les derniers goûts.

Québec 15 juillet, 1880.

CHEMIN DE FER

DE Lévis et Kennebec.

A PARTIR DE

LUNDI, 13 SEPTEMBRE,

Les trains marcheront comme suit :

Laisant Lévis

pour St. Joseph 9.30 A.M. 4.00 P.M.

Arrivant à St. Joseph 12.30 P.M. 7.00 P.M.

Laisant St. Joseph

pour Lévis 4.00 P.M. 6.00 A.M.

Arrivant à Lévis 7.00 P.M. 9.00 A.M.

P.S. Le présent terminus de cette ligne est situé à 11 milles seulement des célèbres mines d'or Chaudière. Des "stages" sont à la disposition des passagers à l'arrivée de chaque train.

Billets de retour pour St. Joseph,

1ère classe \$2.00

" " " 2me " 1.25

ROBERT SMITH,

Gérant.

Québec, 15 juillet 1880.

E. JACOT, HORLOGER ET BIJOUTIER,

.71, RUE ST. JOSEPH,

ST. ROCH, QUEBEC.

Montres en or et en argent, Pendules et Horlo- ges de tout genre, assortiment des plus variés et des plus complets, Bagues pour Dames et Mes- sieurs, anneaux, Boucles d'oreilles, Chaines en or, argent et plaqués.

Spécialités, Joncs, Aliances et Bagues de mariages.

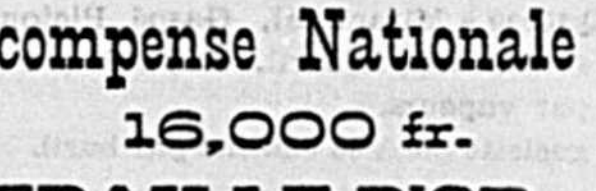
Que juillet 1880.

RIEN SANS LA SANTE.

Mens sana in corpore sano.

Récompense Nationale de 16,000 fr.

MEDAILLE D'OR, etc



ELIXIR VINEUX

(Extrait des 3 Quinquinas.)

Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge, recommandé outre les affections d'estomac anémie, manque de forces, suites de couches, langueur, fièvres invétérées, etc.

QuinaLaroche, FERRUGINEUX.

Apéritif, et fortifiant, Procure au sang les globules rouges qui en font la richesse et la force. Croissances difficiles, sang pauvre, anémie, lym- phatisme, scrofules, etc.

Seul dépôt chez M. A. Brassart, professeur botaniste diplômé.

No. 87, rue St. Georges Côte d'Abraham, Québec, 23 août 1880. 6 m.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE STADAGONA

Contre le feu et sur la vie

EN LIQUIDATION

Bureau au No. 95 Rue St. Pierre au 3eme étage.

Les actionnaires qui doivent à cette compagnie pour versements échus, sont requis de venir régler et payer sous le plus court délai.

Québec, 15 juillet 1880.

M. GEO. BELLERIVE.

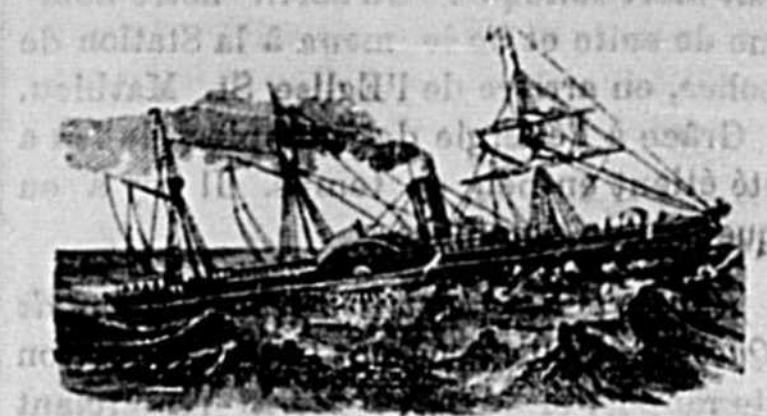
Etudiant en droit, Donnera des leçons de Français, Latin, Grec, Etc. etc.

Nous recommandons tout spécialement M. Bellerive à tous ceux qui désirent faire un cours d'études classiques, ou en faire donner à leurs enfants. M. Bellerive est un jeune homme de talents, qui a fait un excellent cours d'étude au Séminaire. Il est recomman- dable sous tous les rapports.

S'adresser au No. 309 rue St. Vallier, St. Roch, ou à M. le Directeur du Séminaire de Québec.

Québec, 8 septembre 1880.

LIGNE ALLAN



Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des mailles

CANADIENNES et des ETATS-UNIS

1880 Arrangements d'Eté 1880

Cette ligne se compose de puissants et rapides steamers en fer de première classe, à machines doubles, bâtis sur le " Clyde."

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à Loch Foch, pour recevoir à bord et débarquer les Mallees et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse, ou en venant, devront partir comme suit:

DE QUEBEC

Peruvian [Samedi, 4 sept.

Polynesian " 11 "

Moravian " 18 "

Sarmatian " 25 "

Circassian " 2 oct

Sardinian " 9 "

D'autres vapeurs pour Liverpool seront en- voyés à des époques régulières pendant toute la saison.

Prix du passage de Québec :

Cabine \$70 et \$80

Selon la position

Intermédiaire \$40

Entrepont 25

Un médecin habile est à bord de chaque vapeur.

Les cabines ne sont retenues qu'en payant le prix de passage.

Des connaissements directs pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest donnés à Liverpool et dans les grandes villes du conti- nent.

Un "Tender" avec les Mallees et les Passagers des steamers de la Malle pour Liverpool, quittera le quai Napoléon, tous les samedis matins à 9 heures précises.

Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAE & CIE. Agents, Québec.

Québec, 15 juillet 1880.

Maladies des yeux et des oreilles

DR. L. J. A. SIMARD, Oculiste et Auriste,

46, RUE ST. LOUIS.

Heures de consultations de 9 h. a. m. à 12 a. de 1 h. p. m. à 4 h. p. m.

Québec, 15 juillet 1880.

F. O. Vallerand & Frère

IMPORTATEURS

LAMPES, LUSTRES, VERRERIES, HUILE DE CHARBON, Etc., Etc.

SEULS PROPRIETAIRES DU

Goblet National

Fabriqués expressé- ment pour la fête de St. Jean-Baptiste.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

92 Cote Lamontagne, 33 rue Notre-Dame Basse-Ville.

Québec, 15 juillet, 1880. 3frs.